



FICHE DE POSTE

Classification : P1
N° 2024 - 53

**ASSISTANT SOCIO-ÉDUCATIF
ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ**
- PÔLE PGU SMPR 50%
- PÔLE PIEA CSAPA 50%

Page 1/4

- Informations Générales -

- Intitulé du poste** : Educateur spécialisé à plein temps partagé entre le pôle PGU et PIEA
- Responsables Hiérarchiques** : Cadres Supérieur de santé Mr F. PERON (PGU) et Mme S. MESSIKH (PIEA)
Cadre de Santé de proximité Mme N. MICHEL (PGU- SMPR) et Mme C. PONSARD
- Responsables fonctionnels** : Dr A. DELOGE: Chef de Pôle PGU
Pr M. FATSEAS, chef de pôle PIEA
Dr N. THOUMY : Médecin responsable de l'unité SMPR
Dr S. SARRAM : Médecin responsable du CSAPA
- Lieu de travail** : Maison d'arrêt de Gradignan, 17 rue du Chouiney B.P. 109 33173 *Gradignan* Cedex.

- Références réglementaires et/ou institutionnelles -

- VU le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L 332-15 à L 332-17, L 352 à L 352-4, L 352-6

- Missions et activités du poste -

Le SMPR et le CSAPA référent se situent au sein du Centre Pénitentiaire de Bordeaux-Gradignan, qui comprend différentes structures : quartiers de maison d'arrêt pour hommes, pour femmes et pour mineurs, quartier de semi-liberté et structure d'accompagnement à la sortie.

PRESENTATION GENERALE DU CSAPA REFERENT :

Le CSAPA référent du Pôle inter établissement d'addictologie est une antenne du CSAPA Charles Perrens, unité fonctionnelle du Pôle Inter Établissement d'addictologie (PIEA), basé au sein du Centre Pénitentiaire de Gradignan.

Il assure diverses missions dont la coordination de la prise en charge des addictions et la préparation à la sortie des détenus, en référence également au cahier des charges défini au titre de la désignation »CSAPA Référent ». L'éducateur spécialisé contribue à la prise en charge psycho sociale des usagers accompagnés par l'équipe pluridisciplinaire.

PRESENTATION GENERALE DU SMPR :

Le Service Médico-Psychologique Régional (SMPR) correspond à un dispositif de soins psychiatriques pénitentiaires de niveau II et fait partie du réseau des 26 SMPR implantés en milieu carcéral sur le territoire français.

Le SMPR est intégré au Pôle de Psychiatrie Générale et Universitaire du Centre Hospitalier Charles Perrens de Bordeaux. Il met en œuvre des actions ambulatoires de prévention, de diagnostic et de soin des troubles psychiatriques et addictologiques au bénéfice des détenus.



FICHE DE POSTE

Classification : P1
N° 2024 - 53

ASSISTANT SOCIO-ÉDUCATIF ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ

- PÔLE PGU SMPR 50%
- PÔLE PIEA CSAPA 50%

Page 2/4

➤ ACTIVITES PRINCIPALES

- Participer à l'activité d'évaluation et de diagnostic pluriprofessionnels des détenus ayant des troubles de l'usage avec et sans substances. Réaliser une observation socio-éducative afin de définir les capacités et les potentialités de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion des personnes évaluées. . Les objectiver, les analyser et réaliser un compte-rendu socio-éducatif.
- Accompagner les détenus dans la co-construction du projet personnalisé de sortie en les orientant vers les structures adaptées (soins ambulatoires, hébergement thérapeutique...), en articulation avec le SPIP et les autres intervenants en détention
- Coordonner la prise en charge des addictions en lien avec l'USMP et le SMPR, et travailler à la continuité des soins des détenus en tenant compte des aspects médicaux (prescription et suivi TSO, comorbidités, suivi psychologique), sociaux et de la situation pénale.
- Participer activement aux réunions institutionnelles au sein de la détention avec les partenaires du milieu carcéral, l'équipe du SMPR, de l'USMP, le SPIP, et les intervenants extérieurs, pour veiller à la pertinence des actions engagées ainsi qu'à leur coordination, tant en intra qu'en extra muros.
- Assurer l'animation de la dynamique du réseau des CSAPA référents de la Région Nouvelle Aquitaine et sa coordination
- Mettre en place et co-animer des actions de prévention dans le domaine des addictions et des conduites addictives, des groupes thérapeutiques en lien avec les autres professionnels ou partenaires.
- S'impliquer dans le cadre de projets de développement du pôle inter établissement d'addictologie ainsi que dans le parcours du patient pour les détenus orientés sur le PIEA.
- Participer aux évaluations fonctionnelles afin d'orienter les pistes de prise en charges et d'accompagnement en équipe pluri professionnelle en facilitant le maintien de l'autonomie du patient.
- S'impliquer dans les articulations en lien avec les différents partenaires.
- Faire le lien avec les membres des équipes de secteur du Pôle associés à la prise en charge du patient.
- Contribuer à des actions d'information, de prévention, de sensibilisation, d'éducation et de soutien professionnel dans les structures sociales et médico-sociales.
- Identifier des situations de santé et la co-construction d'un projet d'accompagnement individualisé du patient porteur d'une maladie psychique.

- Caractéristiques de maîtrise du poste -

Diplôme et/ou qualification :

- Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé (DESS)

	FICHE DE POSTE ASSISTANT SOCIO-ÉDUCATIF ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ - PÔLE PGU SMPR 50% - PÔLE PIEA CSAPA 50%	Classification : P1 N° 2024 - 53
		Page 3/4

Diplôme ou compétence complémentaire souhaité :

- D U Addictologie et/ou formation en addictologie équivalente
- Formation en psychopathologie souhaitée

Connaissances souhaitées :

- Connaître les politiques sociales et s'appuyer sur des connaissances juridiques et réglementaires, particulièrement concernant le milieu judiciaire et pénitentiaire.
- Connaître la psychopathologie et maîtriser les types de prise en charge que les comorbidités psychiatriques imposent.
- Identifier les représentations en jeu autour du symptôme, de la personne ou du groupe (diagnostics divers, impacts sociaux, affectifs...) dans une approche psychosociale de la situation. (Connaissances en addictologie, en psychologie-sociale, ...).
- Connaître les techniques d'animation de groupe
- Connaissance du réseau et des institutions sanitaires et médico-sociales spécialisées dans l'accompagnement des personnes adultes avec troubles psychiatriques et dans le champ de l'addictologie.
- Connaissances dans la prise en charge psycho-éducative d'adultes présentant des troubles psychiatriques, des différents outils d'aide à l'évaluation socio-éducative et fonctionnelle.
- Connaître (ou acquérir) (savoir les lire et savoir les utiliser) les instruments d'aide à l'évaluation des besoins individuels et à la détermination du projet thérapeutique en addictologie, notamment l'ASI (Addiction Sévérité Index).
- Maîtriser les problématiques des addictions.
- Connaître les politiques sociales et le cadre juridique et réglementaires liés aux addictions.

Savoir être :

- Adopter une éthique professionnelle dans ses missions.
- Respect de l'utilisateur.
- Dynamisme,
- Capacités d'écoute et d'observation.
- Capacités à faire preuve de réactivité et d'adaptation selon les demandes.
- Disponibilité.
- Sens du travail en équipe pluridisciplinaire.
- Autonomie.
- Savoir se positionner en médiateur.
- Savoir prendre de la distance selon les situations.



FICHE DE POSTE

Classification : P1
N° 2024 - 53

ASSISTANT SOCIO-ÉDUCATIF ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ

- PÔLE PGU SMPR 50%
- PÔLE PIEA CSAPA 50%

Page 4/4

Savoir-faire :

- Capacités de synthèse et d'analyse.
- Créativité.
- Travailler dans le cadre d'un suivi groupal ou individuel.
- Savoir argumenter.
- Utiliser le dossier patient informatisé et tracer ses actions.
- Savoir établir des relations professionnelles de qualité avec l'ensemble des acteurs.
- Être force de proposition aux fins d'amélioration continue du service rendu au patient et aux acteurs du soin.
- S'inscrire dans les projets de formation continue institutionnelle et des pôles
- Participer activement à l'encadrement des étudiants stagiaires.

- Relations -

Relations internes :

Équipes pluridisciplinaires et médicales du pôle PGU (SMPR) et PIE A

Relations externes :

Professionnels du secteur médico-social, social, , associatif, etc.

- Spécificités du poste -

- Poste à temps plein, en journée du lundi au vendredi
- Horaires de travail en 7h45 dans le respect du protocole des modalités d'organisation du temps de travail en vigueur au sein du CHCP.
- Déplacements possibles : Permis B souhaité

EPI : Nous rappelons que l'utilisation de produits ou matériels dangereux ou exposition à des matières biologiques, impliquent l'obligation du port des Equipements de Protection Individuelle et qu'il est de la responsabilité du professionnel de se protéger.